

**Courriers adressés par l'association ACCOMPLIR
à la direction du Louvre et au ministre de la Culture
à propos de l'occupation de la Cour Carrée
par un dîner de prestige de la société CARREFOUR le 10/03/03
(25/02/03)**

La cour carrée du Louvre et l'esplanade devant la colonnade du Louvre sont actuellement occupées, outre les baraques de chantier habituelles, par divers équipements logistiques destinés à préparer un dîner de prestige privé organisé par la société CARREFOUR le 10 mars prochain dans la Cour Carrée.

Alertés par le Maire du 1^{er}, qui nous a envoyé une copie des lettres qu'il adressées au Président-directeur du Grand Louvre et au Ministre de la Culture, ainsi que par notre députée Martine Billard, qui nous a également envoyé copie de ses courriers, le bureau d'ACCOMPLIR a à son tour envoyé les lettres suivantes, dans lesquelles nous saisissons cette occasion de demander, conformément aux positions que nous avons toujours prises à ce sujet, que les jardins des Tuileries soient enfin un peu plus accueillants pour les riverains et notamment pour des équipements destinés aux jeunes :

A Monsieur Henri LOYRETTE, Conservateur Général du Patrimoine, Président-Directeur du Grand Louvre :

« Notre association, née en 1999 dans le quartier des Halles, réunit des habitants soucieux d'améliorer la qualité de vie au centre de Paris.

Nous avons été informés par le Maire du 1^{er} arrondissement de votre décision d'accorder à l'entreprise CARREFOUR l'autorisation d'organiser, le 10 mars prochain, dans la Cour Carrée, un dîner de prestige pour environ 2.500 personnes ; vous lui avez accordé également la possibilité d'utiliser des espaces sur l'esplanade Saint Germain l'Auxerrois du 13 février au 18 mars inclus pour l'intendance de l'événement.

Nous sommes choqués de voir approprié de cette façon un espace public qui est un patrimoine national et international.

Nous saisissons cette occasion pour vous exprimer également notre lassitude devant l'occupation récurrente du Jardin des Tuileries par divers salons et manifestations privés ou encore par une fête foraine qui dégrade le jardin et génère de nombreuses nuisances pour les riverains.

Depuis des années, les habitants du 1^{er} arrondissement réclament l'installation, dans les contre-allées du Jardin des Tuileries, d'équipements sportifs et de jeux pour les enfants et les adolescents, car ceux-ci en manquent cruellement au centre de Paris. Il leur est régulièrement répondu que de tels équipements nuiraient au prestige de ces lieux. Nous considérons, pour notre part, que des équipements adaptés à la fréquentation familiale et paisible du jardin compromettraient beaucoup moins son prestige que les animations commerciales que nous y observons trop fréquemment.

En mai 2001, lors du CICA de la Mairie du 1^{er} arrondissement, M. Patrick WEISER, chef du Département Administratif et Financier de l'Etablissement Public de Maîtrise d'Ouvrage des Travaux Culturels, nous avait indiqué que le Centre des Monuments nationaux ne percevant aucune subvention pour l'entretien des Tuileries, il équilibrait son budget grâce aux entrées dans les monuments et grâce à ce type de manifestations.

Il nous paraîtrait beaucoup plus judicieux que le Centre des Monuments nationaux confie l'entretien et la gestion du Jardin des Tuileries à la Ville de Paris, qui serait certainement en mesure de trouver un arbitrage plus satisfaisant entre les contraintes de son entretien, ses fonctions d'équipement de prestige et le rôle de lieu de détente qu'il pourrait remplir pour les habitants du centre de Paris, en particulier les plus jeunes.

A cet égard, on ne peut que saluer la sagesse des sénateurs qui ont su préserver le Jardin du Luxembourg tout en répondant harmonieusement aux attentes variées de ses usagers, et sans jamais nuire au prestige et à la qualité des lieux.

En tant qu'association représentative des habitants du 1^{er} arrondissement, nous serions heureux de pouvoir vous rencontrer pour aborder ces questions et réfléchir à des solutions pour remédier à cette situation très peu satisfaisante. Nous écrivons également à ce sujet à Monsieur le Ministre Jean-Jacques AILLAGON, pour lui faire part de nos attentes et de nos préoccupations.

Dans l'attente du plaisir de vous rencontrer, nous vous prions, Monsieur le Président-Directeur, d'agréer l'expression de notre considération distinguée. »

A Monsieur Jean-Claude AILLAGON, Ministre de la Culture et de la Communication :

« Notre association, née en 1999 dans le quartier des Halles, réunit des habitants du 1^{er} arrondissement soucieux d'améliorer la qualité de vie au centre de Paris. Nous avons d'ailleurs eu le privilège de vous accueillir quelques instants, le 1^{er} juin dernier, dans le cadre d'une fête intitulée « Le Jardin extraordinaire », que nous avons organisée dans le Jardin des Halles.

Nous avons été informés par M. LEGARET, Maire du 1^{er} arrondissement, de la décision de la direction du Musée du Louvre de permettre à l'entreprise CARREFOUR d'organiser, le 10 mars prochain, dans la Cour Carrée, un dîner pour 2.500 personnes ; l'entreprise est également autorisée à occuper l'esplanade Saint Germain l'Auxerrois du 13 février au 18 mars pour la maintenance de cet événement.

Comme le Maire d'arrondissement, nous avons fait part à Monsieur Henri LOYRETTE, Président-Directeur du Musée du Louvre, de notre profond désaccord avec cette occupation privée d'un espace public qui est un patrimoine national et international.

Nous avons par ailleurs saisi cette occasion pour lui exprimer également notre lassitude devant l'occupation récurrente du Jardin des Tuileries par divers salons et manifestations privés, ou encore par une fête foraine qui dégrade le jardin et génère de nombreuses nuisances pour les riverains.

Depuis des années, les habitants du 1^{er} arrondissement réclament l'installation, dans les contre-allées du Jardin des Tuileries, d'équipements sportifs et de jeux pour les enfants et les adolescents, car ceux-ci en manquent cruellement au centre de Paris. Il leur est régulièrement répondu que de tels équipements nuiraient au prestige de ces lieux. Nous considérons, pour notre part, que des équipements adaptés à la fréquentation familiale et paisible du jardin compromettraient beaucoup moins son prestige que les animations commerciales que nous y observons trop fréquemment.

En mai 2001, lors du CICA de la Mairie du 1^{er} arrondissement, M. Patrick WEISER, chef du Département Administratif et Financier de l'Etablissement Public de Maîtrise d'Ouvrage des Travaux Culturels, nous avait indiqué que le Centre des Monuments nationaux ne percevant aucune subvention pour l'entretien des Tuileries, il équilibrait son budget grâce aux entrées dans les monuments et grâce à ce type de manifestations.

Il nous paraîtrait beaucoup plus judicieux que le Centre des Monuments nationaux confie l'entretien et la gestion du Jardin des Tuileries à la Ville de Paris, qui serait certainement en mesure de trouver un arbitrage plus satisfaisant entre les contraintes de son entretien, ses fonctions d'équipement de prestige et le rôle de lieu de détente qu'il pourrait remplir pour les habitants du centre de Paris, en particulier les plus jeunes.

A cet égard, on ne peut que saluer la sagesse des sénateurs qui ont su préserver le Jardin du Luxembourg tout en répondant harmonieusement aux attentes variées de ses usagers, et sans jamais nuire au prestige et à la qualité des lieux.

Nous vous prions, Monsieur le Ministre, de croire à l'expression de notre haute considération. »